



Le CNCT a été débouté d'une action contre Altadis

Rubrique : actualités - Date : vendredi 10 décembre 2004

L'AFP signale que le Comité national contre le tabagisme (CNCT) a été débouté d'une action en justice intentée contre Altadis pour publicité illicite en faveur du tabac et infraction à la loi Evin. D'après l'agence, le tribunal correctionnel a estimé que les paquets « fun » « composés de 15 visuels différents (&) évoquant les voyages, la musique ou les animaux » ne constituaient pas une forme de propagande illicite, alors que le CNCT estimait qu'ils incitaient « les jeunes à faire collection des paquets de cigarettes à la manière de cartes de Pokemon ». Pour le tribunal, le fait de moderniser les emballages de cigarettes ne démontre pas « l'intention de contourner le texte de la loi, d'autant que les conditions très strictes de leur commercialisation ne permettent pas leur assimilation à des objets publicitaires ». L'avocat du CNCT a déclaré à l'AFP qu'il allait faire appel.